

# Demande de communication de documents médicaux

*La demande de documents médicaux est strictement personnelle\**

Je soussigné(e), Mme / Mlle / M. (NOM, prénom) .....  
né(e) le ..... à .....  
domicilié(e) .....

représentant légal de Mme / Mlle / M. (NOM, prénom).....

## demande à obtenir communication du, des document(s) suivant(s)

- compte rendu d'hospitalisation du ..... au .....
- dossier médical pour l'hospitalisation du ..... au.....
- autres pièces : .....

## établi(s) par l'hôpital :

à mon nom

au nom de : .....

Nom,

Prénom

né(e) le ..... à .....

## selon l'une des modalités suivantes :

- consultation sur place
  - consultation sur place avec la présence d'un médecin hospitalier
  - consultation sur place avec un médecin de mon choix
  - envoi postal avec accusé de réception (forfait) à mon domicile
  - envoi postal au médecin désigné par moi-même :
- remise de copie
  - remise de copie
  - remise de copie

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Ville : .....

**A défaut de choix de votre part, nous vous enverrons par courrier les documents après paiement.**

## Pièces à joindre à votre demande :

- photocopie de votre pièce d'identité
- photocopie du livret de famille
- acte de décès
- autorisation écrite du mineur
- jugement de tutelle
- extrait d'acte de naissance

**Renseignements facilitant la recherche du dossier (date d'hospitalisation, services d'hospitalisation) :**

**Conformément à l'article L. 1111-7 du code de la santé publique les frais sont à votre charge, les copies seront réalisées dans la limite des possibilités techniques de l'établissement. Les tarifs fixés par le conseil d'administration du Centre Hospitalier d'Orsay sont de 0,15 centimes d'euros pour une photocopie papier et 5 euros pour la reproduction d'une radiographie. A cette somme, il convient de reporter les frais de port. La totalité des pièces demandées vous sera remise après paiement auprès du service des admissions de la facture préalablement communiquée.**

Date : .....

Signature du demandeur :

*\*Pour les mineurs, la demande peut être faite par le représentant légal.  
En cas de décès, la demande peut être faite par les ayants droit.*